

# Cedrus atlantica Manetti

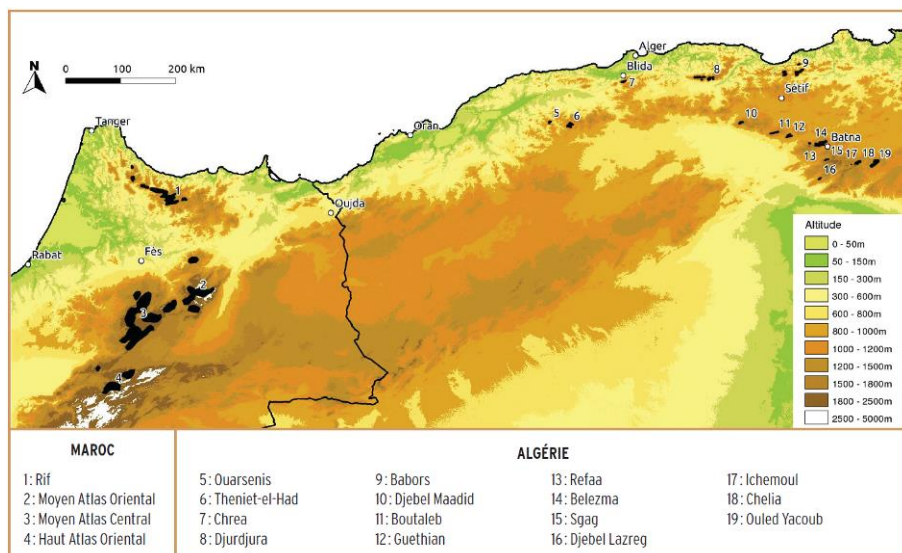
## Cèdre de l'Atlas

### Atlas Cedar

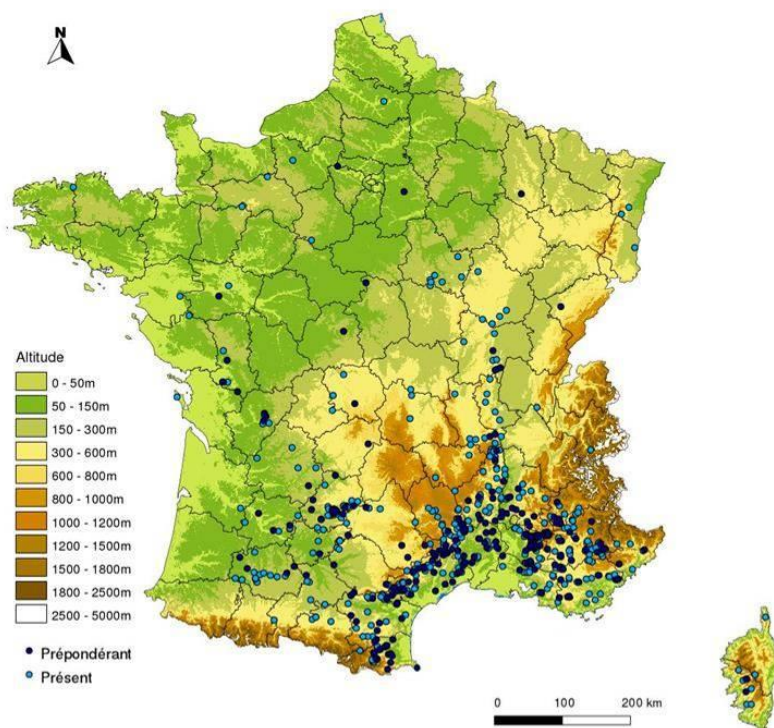
## Caractéristiques générales de l'espèce

### Aire naturelle

L'aire naturelle du cèdre de l'Atlas se situe en régions montagneuses d'Afrique du Nord. Elle comprend le Rif marocain au-dessus de 1400 m, le Moyen Atlas à partir de 1600 m, le Haut Atlas Oriental à partir de 1700 m et l'Algérie au-dessus de 1400 m d'altitude. Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, le cèdre de l'Atlas a été utilisé en reboisement dans les pays riverains de la Méditerranée.



Carte de distribution naturelle du cèdre de l'Atlas, en noir (Source : Courbet et al., 2012)



Localisation des relevés IGN contenant du cèdre de l'Atlas (Source : Courbet et al., 2012)

### Répartition en France

En France, l'espèce a été introduite dans les basses et moyennes montagnes méridionales, avec l'objectif de constituer des peuplements stables en régénération naturelle. Ce sont principalement les régions du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui l'accueillent, souvent pour reboiser des forêts sinistrées. Le cèdre est très bien adapté à l'étage du chêne pubescent (étage supraméditerranéen).

Il est prépondérant sur environ 20 000 ha forestiers du territoire national.

Version du 20/04/2016. Les informations et préconisations contenues dans cette fiche sont celles qu'il était possible de formuler à la date de rédaction, dans un contexte de forte incertitude sur les évolutions du climat et des aires de répartition des espèces. Il convient donc de s'assurer qu'aucune version plus récente n'a été publiée.

NB : les préconisations de cette fiche ne s'appliquent qu'aux reboisements et ne concernent pas la régénération naturelle.

Auteurs principaux de l'ensemble de la fiche : François Lefèvre, François Courbet (INRA), Christian Ripert  
 Coordination de la rédaction : Nicolas Ricodeau, Eric Collin et Anne Pierangelo (Irstea)

## Autécologie de l'essence

L'aire d'origine du cèdre de l'Atlas correspond à des températures moyennes annuelles comprises entre 7,5 et 15°C, avec des hivers froids (moyenne des minima de janvier de -8 à -1°C) et des températures moyennes maximales de juillet pouvant dépasser les 30°C. Hors de son aire d'origine et du contexte méditerranéen dans lequel il a été fortement utilisé, c'est une essence sensible aux gelées tardives. En région méditerranéenne, il est à exclure en dessous de 400 m d'altitude (climat trop sec), et il trouve son optimum entre 600 et 1000 m en versant nord et entre 700 et 1200 m en versant sud. En zone tempérée, il est envisageable en plaine et en moyenne montagne jusqu'à des altitudes de 1000 à 1200 m dans les Alpes du Sud selon l'exposition, 1000 m dans les Alpes du Nord, les Pyrénées et le Massif central et jusqu'à 700 m dans les Vosges et le Jura. Concernant les précipitations, c'est une essence nécessitant des régimes annuels compris entre 800 et 1500 mm. Du fait de son système racinaire puissant et profond, des sols épais à bonne rétention en eau peuvent compenser des précipitations plus faibles. Cette caractéristique lui confère globalement une bonne résistance à la sécheresse. En revanche, le cèdre régule très tardivement ses pertes en eau (fermeture des stomates différée dans le temps) ce qui peut entraîner en cas de sécheresse prolongée des dessèchements de cime et une mortalité d'arbres apparemment vigoureux.

Le cèdre tolère un vaste panel de roches-mères, et trouve son optimum sur les roches siliceuses et les sols meubles, à structure et texture hétérogène, profonds (> 60 cm), assez riches chimiquement et avec une réserve utile comprise entre 80 et 100 mm. Il accepte également une large gamme de pH, avec un optimum compris entre 4 et 6,5. Il trouve toutefois ses limites sur les sols dont l'aération est mauvaise : sols argileux mal structurés et compacts (notamment les marnes) ou sols à engorgement permanent ou temporaire, même peu marqué. Sa croissance est également réduite sur les sols très acides sableux ou limono-sableux sur lesquels il souffre de problèmes nutritionnels et de sécheresse estivale, et, en région méditerranéenne,

sur les sols superficiels à très forte charge en éléments grossiers ou à pendage conforme (limitation de l'enracinement). Il peut au contraire pousser sur des sols apparemment superficiels sur roche-mère calcaire dans le cas de fissuration et diaclases. Sur certaines roches-mères siliceuses pauvres notamment granitiques, et en conditions d'alimentation hydrique limitantes, le cèdre n'est pas conseillé car il peut présenter des symptômes de perte de dominance apicale.

Enfin, le cèdre présente une bonne résistance au vent contre le chablis (mais il est sensible aux bris de branches), au feu et à la pollution atmosphérique urbaine.

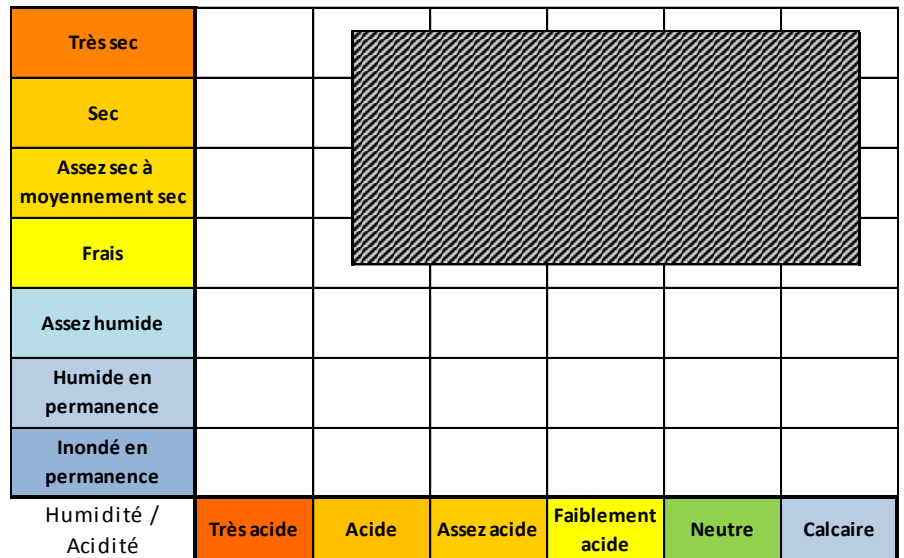


Diagramme de répartition de l'espèce selon les gradients trophiques et hydriques d'après la Flore forestière française, tome 3. Rameau et al. 1989

Auteur principal : François Lebourgeois (LERFob)

## Sensibilité aux maladies et ravageurs

Un peuplement forestier situé dans une station adaptée aux exigences de l'espèce et géré selon les préconisations des guides de sylviculture présentera une moindre vulnérabilité à certains aléas sanitaires.

Les **insectes cambioiphages du cèdre** (essentiellement les scolytes du sapin et quelquefois des pins) et xylémophages (scolyte du sapin) sont des parasites de faiblesse qui profitent des stress subis à la faveur des sécheresses, canicules et autres aléas pour coloniser les arbres affaiblis. Ils sont des acteurs des dépérissements en tant que facteurs aggravants.

Les dégâts d'**hylobe** (*Hylobius abietis*) sur les jeunes plantations sont liés à la présence de souches de conifères récemment exploitées (l'insecte fait son cycle dans les souches fraîches de pins et d'épicéas) dans la parcelle boisée ou à proximité. Les dégâts observés sur les cèdres pourraient augmenter à la faveur de l'augmentation des surfaces plantées après coupes de conifères, indépendamment des évolutions climatiques.

Parmi les pathogènes, *Diplodia sapinea* (= *Sphaeropsis sapinea*), pathogène opportuniste et de blessure est observé sur les sujets affaiblis ou blessés (impacts de grêle, fentes ou nécroses chancreuses). Ce champignon thermophile pourrait se développer dans un contexte d'augmentation des températures et d'épisodes plus fréquents d'affaiblissement des arbres.

Une vigilance particulière s'impose pour ce qui concerne le **fomes** *Heterobasidion annosum* s.l. : les dégâts observés sur les cèdres sont actuellement importants dans les parcelles déjà contaminées ou celles n'ayant pas fait l'objet de traitement préventif des souches (dépérissement dans les peuplements adultes, mortalités dans les jeunes plantations de mauvaise qualité).

*Auteurs principaux : J.-L. Flot, F. Carouille, D. Piou, O. Baubet, B. Boutte, L.-M. Nageleisen, F.-X. Saintonge (DSF) ; C. Robin et T. Boivin (INRA)*

### **Effets supposés du changement climatique sur les boisements**

*Le choix d'une essence de reboisement doit être raisonné en fonction des contraintes climatiques qui apparaîtront successivement durant la vie du boisement. Malgré les incertitudes sur les modèles climatiques, il est nécessaire d'anticiper au mieux les effets directs et indirects des changements climatiques tels que la fréquence accrue et la durée plus longue des sécheresses ou l'augmentation des températures.*

Malgré la bonne résistance à la sécheresse du cèdre, le réchauffement prévu du climat ainsi que l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des sécheresses estivales devraient conduire à un relèvement de la limite altitudinale basse de l'espèce, provoquant son exclusion d'une part de plus en plus importante de la région méditerranéenne. Des dépérissements, d'origine multifactorielle en lien avec le climat, ont été constatés dans les peuplements les plus au sud de son aire naturelle, ainsi qu'en France dans quelques peuplements situés sur sols inadaptés en région tempérée, suite à la canicule de 2003 (chute d'aiguilles, microphyllie, mortalité de cime et apparition d'écoulements de résine sur le tronc dus à des nécroses cambiales). En général, les vieux arbres développés sont plus touchés que les jeunes régénérations, ce qui milite pour une exploitation précoce des peuplements. Hors zone méditerranéenne, le cèdre devrait monter en altitude et pourrait être étendu progressivement vers le Sud-Ouest, où l'introduction est d'ores et déjà possible, l'Ouest puis le Centre et le Nord-Est. Cependant, le cèdre n'étant pas une essence de climat océanique, des incertitudes persistent sur son adaptation à un fort taux d'humidité atmosphérique.

L'évolution du climat pourrait augmenter et étendre le risque d'incendies à des régions jusqu'ici peu touchées ou épargnées, donnant un avantage au cèdre dont la litière, formée d'aiguilles courtes, est assez compacte et peu inflammable. Les peuplements, surtout s'ils sont fermés, constituent des freins efficaces à la propagation du feu.

Certains pathogènes du cèdre pourraient être favorisés par le changement climatique, comme *Diplodia sapinea*. Ce champignon thermophile pourrait en effet se répandre dans un contexte d'augmentation des températures et d'épisodes plus fréquents d'affaiblissement des arbres.

Enfin, notons que des dépérissements sporadiques d'arbres adultes sont observés depuis quelques années en parcs ou en peuplements, surtout hors zone méditerranéenne. Ces dépérissements, possiblement liés à un problème d'acclimatation, demeurent inexplicables.

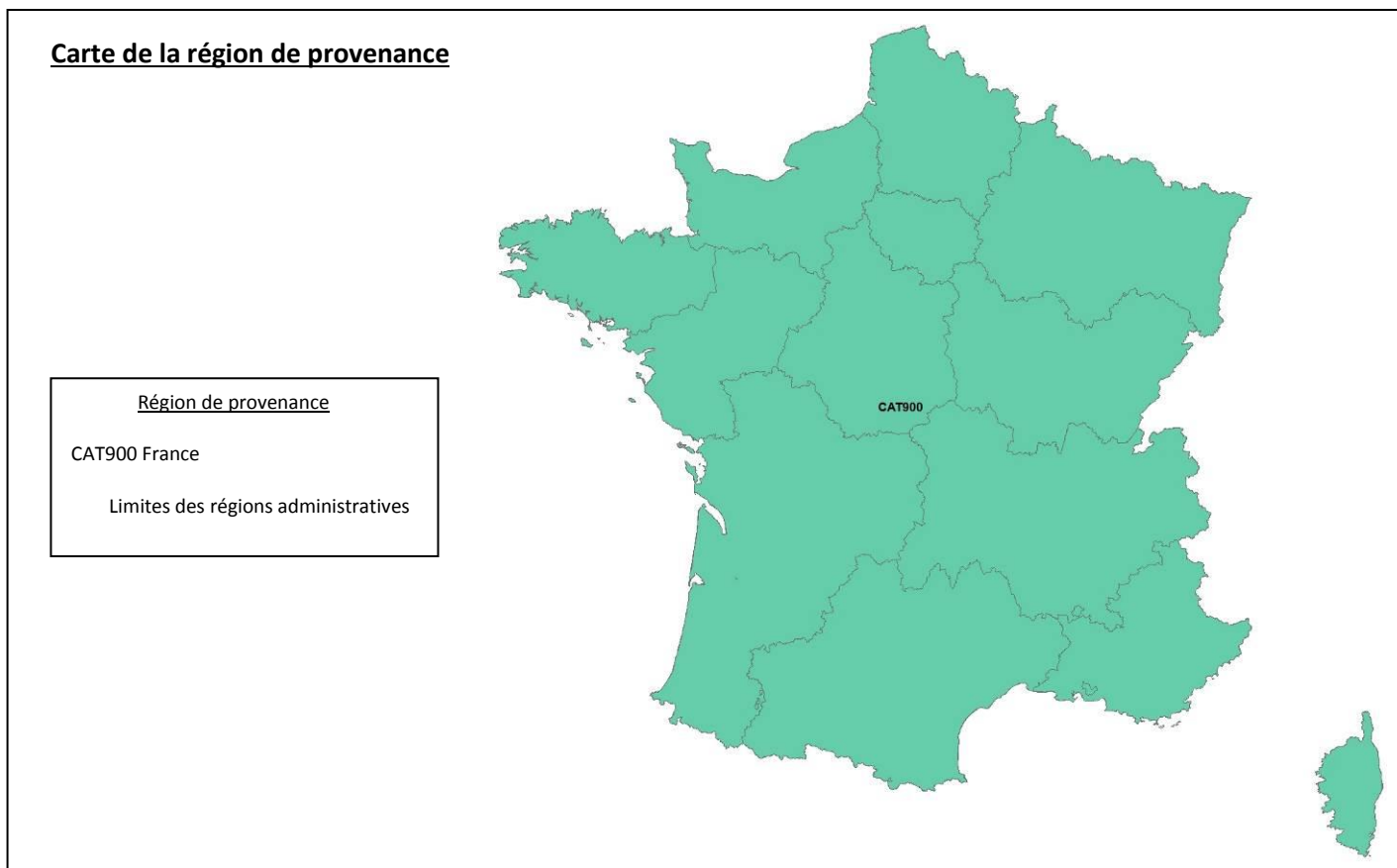
# Description des matériels de base

Les matériels forestiers de reproduction (MFR) sont issus des matériels de base. Dans le cas du cèdre de l'Atlas, ces derniers sont des peuplements sélectionnés ou testés. Leur code d'identification peut indifféremment se rapporter au matériel commercialisable (MFR), au matériel de base dont il est issu, ou à sa région de provenance dans le cas des peuplements sélectionnés.

## Peuplements sélectionnés

Une seule région de provenance a été créée pour la France car les tests de comparaison de provenances artificielles françaises n'ont révélé aucune différence d'ordre régional, les variations entre peuplements semblant davantage dues à leur origine génétique (la plupart du temps inconnue) qu'à leur lieu d'implantation en France (Bariteau, *comm. pers.*).

### Carte de la région de provenance

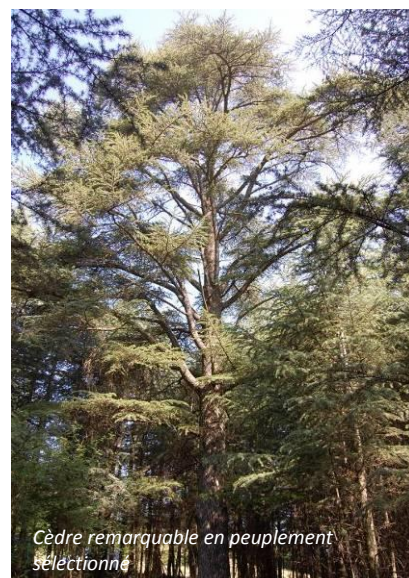


## Peuplements admis en catégorie testée

Les trois peuplements admis en catégorie testée se trouvent en région méditerranéenne et sont issus des premières plantations françaises, réalisées à partir des années 1860.

Le programme de comparaison de provenances de cèdre de l'INRA a débuté en 1971. Les recherches ont principalement porté sur l'étude de la variabilité génétique du cèdre de l'Atlas (en comparaison avec le cèdre du Liban), à partir de provenances de l'aire naturelle et de l'aire française. L'évaluation portait principalement sur deux critères : la plasticité, pour faire face à la grande variété des sols méditerranéens, et la croissance en hauteur.

L'admission des trois peuplements en catégorie testée est fondée sur leurs bons résultats (toujours supérieurs à ceux des provenances de l'aire naturelle) dans trois tests de comparaison de provenances implantés à Oraison (04), Le Treps (83)



et Villeneuve-Minervois (11). Ces tests ont été plantés au cours de l'hiver 1977/78 et totalisent une surface de 3,78 ha. Deux autres tests, Boisset et Le Castellet (04), situés également en région méditerranéenne, ont permis de confirmer les bonnes performances des origines Saumon et Mont-Ventoux.

### Tableaux descriptifs des matériels de base

#### Peuplements sélectionnés :

| Code RP/MFR | Nom de la région de provenance | Nombre de peuplements <sup>1</sup> | Surface totale des peuplements <sup>1</sup> (ha) |
|-------------|--------------------------------|------------------------------------|--|
| CAT900      | France                         | 32                                 | 612,36   |

<sup>1</sup> Le nombre et la surface des peuplements sélectionnés sont susceptibles d'être révisés chaque semestre.

#### Peuplements admis en catégorie testée :

| Code MFR   | Nom du peuplement | Catégorie | Commune              | Forêt            | Surface (ha) | Âge du peuplement (ans) | Gestionnaire | Experimentateur | Date de première admission | Gains en croissance* |
|------------|-------------------|-----------|----------------------|------------------|--------------|-------------------------|--------------|-----------------|----------------------------|----------------------|
| CAT-PP-001 | Ménerbes          | Testée    | Ménerbes (84)        | F.C. de Ménerbes | 90           | 64-144                  | ONF          | INRA            | 1987                       | 11%                  |
| CAT-PP-002 | Mont-Ventoux      | Testée    | Bédoin (84)          | F.C. de Bédoin   | 44           | 94-154                  | ONF          | INRA            | 1987                       | 9%                   |
| CAT-PP-003 | Saumon            | Testée    | Digne-Les-Bains (04) | F.D. du Bes      | 12           | 69                      | ONF          | INRA            | 1987                       | 16%                  |

\* Moyenne des gains réalisés à 13 ans, sur 3 plantations (Oraison, Le Treps et Villeneuve-Minervois), par rapport aux performances de 7 autres provenances françaises admises en catégorie sélectionnée mais pas testée.

## Conseils d'utilisation des MFR

Le tableau ci-dessous présente les conseils d'utilisation par grandes régions écologiques (GRECO) et sylvoécotémoins (SER). Leur description complète est consultable sur <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?article686>. Dans ce tableau, la colonne « **Matériels conseillés** » indique les MFR les plus appropriés dans les SER considérées. La colonne « **Autres matériels utilisables** » liste les MFR utilisables en cas de pénurie du matériel conseillé, et ceux utilisables en second choix, selon le diagnostic local de la station, qu'il s'agisse de MFR utilisés dans une région où la plantation de cette essence n'est globalement pas conseillée ou de MFR introduits à des fins de diversification génétique.

En région méditerranéenne, à l'étage du chêne pubescent (400 – 800 m), les matériels forestiers de reproduction issus des trois peuplements admis en catégorie testée ont montré leur supériorité en termes de croissance en hauteur. Ils sont donc conseillés en premier choix dans cette région. Ces MFR peuvent être utilisés tant sur sol calcaire qu'acide (schistes) dans les stations convenant au cèdre de l'Atlas. Leur résistance à la sécheresse s'est révélée satisfaisante dans les conditions précitées.

En dehors de ces conditions, aucun élément ne permet d'affirmer la supériorité des peuplements testés sur les peuplements sélectionnés. Afin de favoriser la diversité des matériels forestiers utilisés en reboisement, l'ensemble des peuplements, sélectionnés et testés, peuvent donc être utilisés.

## Tableau des conseils d'utilisation pour des projets de plantation du cèdre de l'Atlas

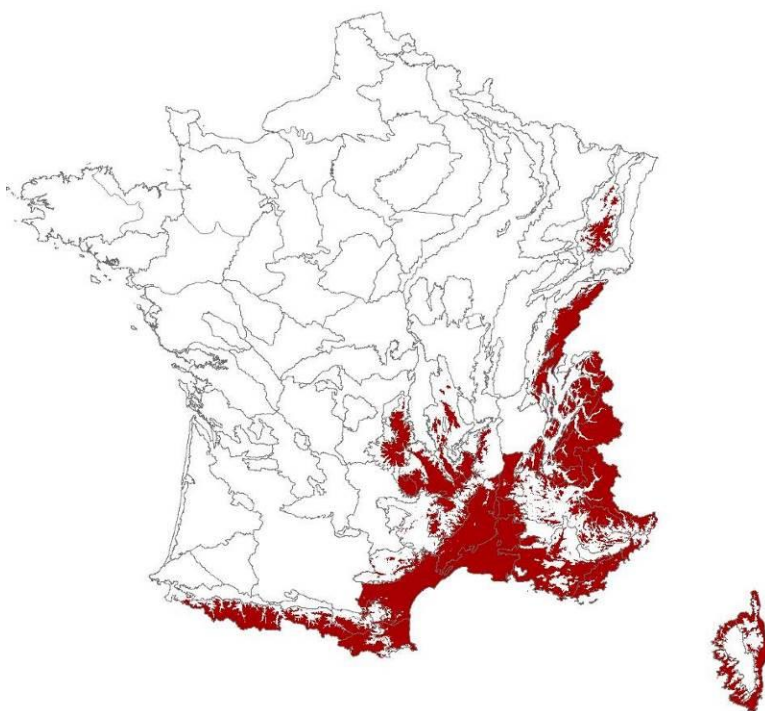
| Zones d'utilisation |                                     |      |                             | Matériels conseillés   |        | Autres matériels utilisables           |      | Observations - Avantages - Risques |
|---------------------|-------------------------------------|------|-----------------------------|--|--------|--|------|------------------------------------|
| GRECO               |                                     | SER  |                             | Nom  | Cat.   | Nom                                    | Cat. |                                    |
| code                | Nom                                 | code | Nom                         |  |        |  |      |                                    |
| A                   | Grand Ouest cristallin et océanique | -    | Toutes les SER              | CAT900, CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003   | S, T   |  |      |                                    |
| B                   | Centre-Nord semi-océanique          |      |                             |  |        |  |      |                                    |
| C                   | Grand Est semi-continental          |      |                             |  |        |  |      |                                    |
| D                   | Vosges                              |      |                             |  |        |  |      |                                    |
| E                   | Jura                                |      |                             |  |        |  |      |                                    |
| F                   | Sud-Ouest océanique                 |      |                             |  |        |  |      |                                    |
| G                   | Massif central                      | G60  | Grands Causses              | Altitude inférieure à 400 m : néant<br>Entre 400 et 800 m d'altitude :<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003 | .      | Entre 400 et 800 m d'altitude : CAT900 | S    |                                    |
|                     |                                     | G70  | Cévennes                    | Altitude supérieure à 800 m :<br>CAT900, CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003                                  | T      |  |      |                                    |
|                     |                                     | G80  | Haut-Languedoc et Lézézou   | CAT900<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003   | S, T   |  |      |                                    |
|                     |                                     | -    | Autres SER                  | CAT900<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003   | S<br>T |  |      |                                    |
| H                   | Alpes                               | H30  | Alpes externes du Sud       | Altitude inférieure à 400 m : néant<br>Entre 400 et 800 m d'altitude :<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003 | .      | Entre 400 et 800 m d'altitude : CAT900 | S    |                                    |
|                     |                                     | H41  | Alpes intermédiaires du Sud | Altitude supérieure à 800 m :<br>CAT900, CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003                                  | S, T   |  |      |                                    |
|                     |                                     | -    | Autres SER                  | CAT900<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003   | S<br>T |  |      |                                    |
| I                   | Pyrénées                            | I12  | Pyrénées cathares           | Altitude inférieure à 400 m : néant<br>Entre 400 et 800 m d'altitude :<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003 | .      | Entre 400 et 800 m d'altitude : CAT900 | S    |                                    |
|                     |                                     | I13  | Corbières                   | Altitude supérieure à 800 m :<br>CAT900, CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003                                  | T      |  |      |                                    |
|                     |                                     | I22  | Pyrénées catalanes          | CAT900<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003   | S, T   |  |      |                                    |
|                     |                                     | -    | Autres SER                  | CAT900<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003   | S<br>T |  |      |                                    |
| J                   | Méditerranée                        | -    | Toutes les SER              | Altitude inférieure à 400 m : néant<br>Entre 400 et 800 m d'altitude :<br>CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003 | .      | Entre 400 et 800 m d'altitude : CAT900 | S    |                                    |
| K                   | Corse                               | -    | Toutes les SER              | Altitude supérieure à 800 m :<br>CAT900, CAT-PP-001, CAT-PP-002, CAT-PP-003                                  | S, T   |  |      |                                    |

Dans les zones où les peuplements testés n'ont pas été évalués, l'ensemble des sources de graine (testées et sélectionnées) sont conseillées, dans un intérêt de diversification des matériels forestiers utilisés en reboisement.

## Carte des conseils d'utilisation pour des projets de plantation du cèdre de l'Atlas

Zones géographiques dans lesquelles :

- des MFR de cèdre de l'Atlas sont conseillés,
- aucun MFR de cèdre de l'Atlas n'est conseillé :
  - en dessous de 400 m d'altitude en zone méditerranéenne ;
  - au-delà des limites altitudinales définies par l'autécologie (700 m dans le Jura et les Vosges, 1000 m dans le Massif central, les Pyrénées et les Alpes du Nord, 1200 m dans les Alpes du Sud).



**Attention**, les conseils d'utilisation sont également soumis à l'autécologie du cèdre de l'Atlas décrite en deuxième page.

Carte des conseils d'utilisation du cèdre de l'Atlas